

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1195**

présenté par

M. Dive, M. Bony, M. Savignat, M. Minot, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Leclerc,
M. Pauget, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Ramassamy, M. Lurton, M. Vialay, Mme Kuster,
M. Reiss, M. de Ganay, M. Hetzel, M. Rémi Delatte, M. Boucard, M. Pierre-Henri Dumont,
Mme Louwagie, M. Diard, M. Viala et M. Abad

ARTICLE 1ER C

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , ainsi que les investissements liés aux réseaux d'alimentation des énergies du transport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement souhaite une programmation financière et opérationnelle pluriannuelle des investissements de l'État dans les transports, ce qui suppose des investissements dans des modes de transport divers, mais aussi dans des sources d'énergie multiples.

C'est pourquoi il est proposé d'inclure dans l'inventaire des investissements les réseaux d'alimentation des énergies du transport afin de s'assurer de l'opérationnalité du développement des modalités, notamment celles issues des énergies alternatives nouvelles et à venir.